* *Réponse du Conseil communal par Pierre Lovis*

Une entreprise de paysagisme a été chargé de réensemencé les alentours de l'école de Corban. Nous lui avons fait confiance dans la façon de procéder. Cette entreprise est en règle concernant l'utilisation des produits phytosanitaire.

 La publication dans le Val Terbi info est paru plusieurs semaines après les faits. Corban n'est pas traité autrement que les autres villages de Val Terbi. J'ai également relevé la bonne réaction des instituteurs.

*« Oui, la commune se passe de produits phytosanitaires, oui la commune a décidé d’interdire l’utilisation de ces produits dans les périmètres des écoles et places de jeux même pour tous travaux confiés à des tiers. Cette décision a été prise il y a un mois, soit après les faits relatés. »*